|  |  |
| --- | --- |
| **Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT)****23ème réunion, Genève, 9-11 avril 2018** | C:\Users\ponder\AppData\Local\Microsoft\Windows\Temporary Internet Files\Content.Word\BDT-25th_anniversary_2017-Logo_411959-3_transparent.png |
|  |  |
|  | **Document** **TDAG-18/****3-F** |
|  | **4 mars 2018** |
|  | **Original:** **anglais** |
| Directeur du Bureau de développement des télécommunications |
| CONTRIBUTION DE L'UIT-D À LA MISE EN OEUVRE DES RÉSULTATS DU SMSI ET AU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE À L'HORIZON 2030 |
|  |
| **Résumé:**Le présent document fait le point sur la contribution de l'UIT-D à la mise en oeuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) ainsi qu'au Programme de développement durable à l'horizon 2030, compte tenu des résultats de la Conférence mondiale de développement des télécommunications de 2017.**Suite à donner:**Le GCDT est invité à prendre note du présent document et à fournir toutes les indications qu'il jugera utiles.**Références:**Résolution 30 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la CMDT, Résolution 140 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, Résolution 1332 (modifiée en 2016) du Conseil. |

Généralités

1 L'année 2017 a constitué une étape importante dans le débat mondial sur la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et sur la contribution des TIC à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD). La [septième Conférence mondiale de développement des télécommunications](https://www.itu.int/fr/ITU-D/Conferences/WTDC/WTDC17/Pages/default.aspx) (CMDT-2017) de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui s'est tenue à Buenos Aires (Argentine) du 9 au 20 octobre 2017, a eu pour thème "Les TIC au service des Objectifs de développement durable" (ICT④SDGs). La CMDT-17 a adopté la [Déclaration de Buenos Aires](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0117/fr), la contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT, et le [Plan d'action de Buenos Aires](https://www.itu.int/md/D14-WTDC17-C-0115/fr). La CMDT-17 a ainsi défini les objectifs, les résultats et les produits de l'UIT-D, ainsi que sa contribution à la réalisation des ODD et des grandes orientations du SMSI. Les liens entre les grandes orientations du SMSI, et les ODD et les cibles qui y sont associées sont présentés dans l'Annexe 1 du présent document.

2 Dans cette perspective, toutes les actions menées par l'UIT-D contribuent à la réalisation des ODD et à la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Elles sont présentées aux membres de l'UIT par le biais des Forums régionaux de développement (RDF), du Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT) et du Groupe de travail du Conseil sur le SMSI (GTC-SMSI). En outre, les activités phares du BDT représentent une part importante des informations dont il est fait état chaque année dans la *contribution de l'UIT à la mise en oeuvre des résultats du SMSI*. L'édition 2017 de ce rapport est accessible à l'adresse suivante: <https://www.itu.int/en/itu-wsis/Pages/Contribution.aspx>.

Politique générale au-delà de la CMDT-17

3 En établissant des liens clairs entre les objectifs/résultats de l'UIT-D, les ODD et les grandes orientations du SMSI, la CMDT-17 a renforcé le rôle de l'UIT-D en ce qui concerne la mise en oeuvre des résultats du SMSI et la contribution au Programme de développement durable à l'horizon 2030. En mettant à jour la Résolution 30 (Rév.Buenos Aires, 2017), la CMDT-17 a réaffirmé l'importance d'aligner ces deux processus des Nations Unies et a souligné le rôle du cadre du SMSI en tant que base à partir de laquelle l'UIT contribue à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en tenant compte du Tableau de correspondance SMSI-ODD élaboré par les institutions des Nations Unies.

4 En application de la Résolution 140 (Rév. Busan, 2014) de la Conférence de plénipotentiaires, l'UIT joue le rôle de coordonnateur principal dans le processus de mise en oeuvre du SMSI, en tant que modérateur/coordonnateur concernant les grandes orientations C2, C5 et C6, co-coordonnateur pour les grandes orientations C1, C3, C4, C7 et C11 et partenaire pour les grandes orientations C8 et C9 du SMSI. Depuis 2005, le BDT joue le rôle de coordonnateur principal UIT pour la plupart des grandes orientations du SMSI (notamment pour les grandes orientations C1, C2, C3, C4, C6, C7, C9 et C11) et dirige le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement. En application des résultats de la CMDT-17, le BDT continuera ainsi d'assumer ce rôle après 2017. En vue de renforcer le processus, mené par le BDT, de coordination et de mise en oeuvre des grandes orientations C2 et C6 du SMSI, les feuilles de route pour ces grandes orientations[[1]](#footnote-1) ont été mises à jour conformément aux plans opérationnels.

5 En vue de renforcer l'alignement du processus du SMSI sur celui des ODD, la mise en oeuvre des TIC au service des ODD par le biais de l'approche "Unis dans l'action" et l'intégration des TIC aux plans-cadres pour le développement et aux plans nationaux de développement durable des Nations Unies, la CMDT-17 a appelé le BDT à renforcer, par le biais des bureaux régionaux et des bureaux de zone de l'UIT, la coordination et la collaboration au niveau régional avec les commissions économiques et les groupes de développement des Nations Unies des différentes régions, ainsi que les institutions des Nations Unies (en particulier celles qui jouent le rôle de coordonnateur pour les grandes orientations du SMSI) et les autres organisations régionales concernées, en particulier dans le domaine des télécommunications/TIC. La CMDT-17 a également reconnu que les initiatives régionales constituent un mécanisme important pour le renforcement de la mise en oeuvre au niveau régional, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs des ODD et des grandes orientations du SMSI.

6 En plus des activités menées habituellement par le BDT dans le contexte du SMSI, la CMDT-17 a appelé le BDT à fournir une assistance aux membres dans le domaine de la transformation numérique de manière à favoriser la croissance durable de l'économie numérique. La CMDT-17 a également chargé le BDT de jouer un rôle de catalyseur dans l'établissement de partenariats entre toutes les parties afin de veiller à ce que les initiatives et les projets attirent des investissements, d'aider à créer les conditions requises pour réussir à mettre en place des pépinières d'entreprises du savoir et d'autres projets pour les petites et moyennes entreprises et les micro-entreprises dans les pays en développement et entre ces pays, d'encourager les institutions de financement internationales, les Etats Membres et les Membres de Secteur, chacun dans leurs rôles respectifs, à s'attacher en priorité à mettre en place, reconstruire et moderniser les réseaux et les infrastructures dans les pays en développement, et de poursuivre la coordination avec des organismes internationaux, afin de mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en oeuvre de projets.

Fonctionnement au-delà de la CMDT-17

7 Au niveau opérationnel, le BDT contribue à la mise en oeuvre des résultats du SMSI. Au nom de l'UIT, il assure la fonction de coordonnateur pour les grandes orientations C2 (l'infrastructure de l'information et de la communication) et C6 (créer un environnement propice). Le BDT a également mis en oeuvre plusieurs activités dans le cadre de la grande orientation C5 du SMSI (établir la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC), pour laquelle l'UIT est le coordonnateur unique. En concertation avec le PNUD et l'UNESCO, le BDT joue aussi le rôle de coordonnateur par intérim pour la grande orientation C4 du SMSI (renforcement des capacités). Le Bureau assure par ailleurs la fonction de coordonnateur officiel UIT pour la plupart des grandes orientations (C1, C3, C4, C7 et C11) du SMSI pour lesquelles l'Union est le co-coordonnateur, ainsi que pour la grande orientation C9 du SMSI pour laquelle l'Union est partenaire. Le BDT continue également de diriger le Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, initiative internationale multi-parties prenantes visant à améliorer la disponibilité et la qualité des données et indicateurs relatifs aux TIC.

8 Le BDT participe au processus de préparation et à l'organisation du Forum du SMSI (<https://www.itu.int/net4/wsis/forum/2018/>), qui est devenu la tribune mondiale principale pour la coordination et la mise en oeuvre des résultats du SMSI, de même qu'une plate-forme multi‑parties prenantes visant à faire avancer le débat sur le rôle des TIC et de la société de l'information dans le cadre des ODD. L'édition de 2018 du Forum du SMSI est prévue du 19 au 23 mars au siège de l'UIT; plus de 1 500 parties prenantes y sont attendues, parmi lesquelles 250 dirigeants de haut niveau issus de l'écosystème des TIC et d'autres secteurs tels que notamment la santé, l'éducation, ou encore l'environnement. En outre, lors de l'édition de 2018, le BDT dirigera plusieurs axes thématiques du Forum, tout en encourageant l'établissement de partenariats et la création de projets. La liste suivante présente une série de sessions qui seront animées par le BDT dans le cadre du Forum du SMSI:

– Réunions de coordination des grandes orientations du SMSI

• GO-SMSI C2: Infrastructure des TIC

• GO-SMSI C4: Renforcement des capacités

• GO-SMSI C5: Cybersécurité (rôle de contributeur, session dirigée par SPM)

• GO-SMSI C6: Environnement propice

• GO-SMSI C7: Déchets d'équipements électriques et électroniques

• GO-SMSI C7: Cyberenvironnement (UIT/OMM)

• GO-SMSI C7: Cyberagriculture (UIT/FAO)

• GO-SMSI C7: Cybersanté (UIT/OMS)

– Dialogues de haut niveau

• Compétences numériques

• Coalition sur les déchets d'équipements électriques et électroniques

– Réunion annuelle du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement

– Volet "Innovation" du Forum du SMSI

• Accélérer la transformation numérique: forum d'une journée sur la construction d'écosystèmes d'innovation dynamiques centrés sur les TIC

• Hackathon mondial UIT-FAO de deux jours axé sur la lutte contre la faim

9 En outre, le BDT contribuera également à une série de dialogues interactifs de haut niveau, aux réunions de coordination sur la grande orientation C1 (rôle des gouvernements), C11 (coopération internationale) et C7 (cyberscience, cyberapprentissage, cybergouvernement) du SMSI, à la réunion des coordonnateurs des grandes orientations du SMSI, ainsi qu'à plusieurs ateliers et sessions thématiques organisés par différentes parties prenantes.

10 Le BDT continue de jouer un rôle important au sein de la commission chargée d'étudier les dossiers des candidats aux prix du SMSI et dans les activités de suivi liées à l'établissement de partenariats et à l'échange de bonnes pratiques. Dix-huit prix du SMSI sont décernés chaque année et un hommage particulier est rendu aux lauréats pour leur contribution aux grandes orientations du SMSI en tant que coordonnateurs. En 2018, un nombre record de projets étaient en lice pour l'attribution des prix du SMSI. Plus de 700 projets relatifs aux TIC au service des ODD ont été examinés et nominés pour la phase de vote. En vue d'aligner le processus du SMSI sur le Programme 2030 et de mettre en valeur la contribution des TIC aux ODD et à la lutte contre la pauvreté, dans tous les secteurs, le Forum du SMSI s'appuiera sur le tableau de correspondance SMSI-OMD. Le BDT participe largement à l'élaboration des rapports sur l'Inventaire des résultats du SMSI et des rapports sur les exemples de réussite du SMSI publiés chaque année depuis 2005.

11 S'agissant des suites données aux résultats de l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies et conformément aux résultats de la CMDT, une série d'ateliers régionaux sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI sont organisés par les Commissions économiques régionales des Nations Unies, en étroite collaboration avec l'UIT et sous la direction des bureaux régionaux de l'UIT. L'objectif principal de ces réunions est de renforcer l'alignement du processus du SMSI sur celui des ODD, tout en encourageant l'établissement de partenariats et l'intégration des TIC dans les programmes nationaux de développement. A cet égard, les bureaux régionaux s'impliquent également dans les préparatifs en vue des forums régionaux sur le développement durable menés par les commissions économiques régionales des Nations Unies. En outre, une série de forums régionaux de l'UIT sur le développement, prévus chaque année dans les six régions, stimulera la mise en oeuvre d'initiatives régionales et constituera un mécanisme important pour s'attaquer aux priorités au niveau régional dans le domaine des TIC au service des ODD et des grandes orientations du SMSI. Des rapports sur l'Inventaire des résultats du SMSI pour l'Afrique, les Amériques, les Etats arabes, l'Asie et le Pacifique, la CEI et l'Europe seront élaborés afin de couvrir les activités régionales pour la période 2016-2018, et seront présentés par des parties prenantes du SMSI.

12 En tant que fondateur et principal partenaire du Partenariat sur la mesure des TIC au service du développement, le BDT coordonne la préparation d'une réunion annuelle sur ce Partenariat dans le cadre du Forum du SMSI, dans le contexte des débats concernant la mise en oeuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce travail a considérablement alimenté les débats sur l'examen d'ensemble mené par l'Assemblée générale des Nations Unies, en particulier dans le contexte de l'alignement des résultats du SMSI sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030. En conséquence, plusieurs indicateurs sur les TIC ont été intégrés au cadre de suivi des ODD, et l'UIT a été désignée comme l'instance centralisatrice pour l'établissement de cinq indicateurs relatifs aux ODD.

13 Le BDT continue de favoriser les échanges de vues au niveau international concernant la mesure des TIC au service du développement. Le Colloque mondial sur les indicateurs des télécommunications/TIC dans le monde (WTIS) est la principale tribune mondiale consacrée à la mesure des télécommunications et de la société de l'information. L'édition de 2017 du WTIS a eu lieu à Hammamet (Tunisie), du 14 au 16 novembre 2017. Le rapport annuel intitulé "Mesurer la société de l'information", qui présente des données fondamentales sur les TIC et des critères de référence servant à mesurer la société de l'information, notamment l'Indice de développement des TIC (IDI), constitue toujours un document de référence pour l'évaluation quantitative des progrès accomplis dans la mise en oeuvre des résultats du SMSI. L'édition de 2017 présente des données fondamentales sur les TIC et des critères de référence servant à mesurer la société de l'information, notamment l'Indice de développement des TIC (IDI).

Conclusions

14 Les membres de l'UIT sont invités à prendre une part active aux activités du BDT qui contribuent à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, conformément à la CMDT-17.

15 Les membres de l'UIT sont invités à participer activement aux processus préparatoires relatifs aux Forums du SMSI, au processus d'Inventaire du SMSI et aux prix du SMSI.

16 Au niveau national, les membres de l'UIT sont encouragés à intégrer les TIC aux plans de développement durable et aux plans-cadres pour l'aide au développement des Nations Unies, et à envisager de soutenir les efforts déployés par l'UIT pour produire des résultats dans le cadre des TIC au service des ODD par le biais de l'approche des Nations Unies "Unis dans l'action", en tenant compte du mandat de l'UIT et de ses compétences fondamentales.

17 Les Etats Membres sont invités à renforcer leurs capacités en matière de collecte de statistiques et d'indicateurs nécessaires pour la mesure des ODD et pour établir l'indice de développement des TIC.

18 Au niveau régional, toutes les parties prenantes sont invitées à prendre part aux préparatifs en vue des Forums régionaux sur le développement, des Forums des Nations Unies sur le développement durable, de manifestations régionales spécifiques relatives au SMSI ou aux ODD et d'autres manifestations, en mettant en lumière l'importance des TIC au service des ODD et de l'alignement du processus du SMSI sur celui des ODD, et en tenant compte des résultats de la CMDT-17.

19 Les membres de l'UIT sont invités à participer activement aux activités menées par le BDT en vue d'établir des partenariats et de contribuer à la mise en oeuvre des résultats du SMSI et à la réalisation des ODD, y compris à la mise en oeuvre des initiatives régionales approuvées par la CMDT-17, en facilitant notamment la participation de parties prenantes issues d'autres secteurs que celui des télécommunications/TIC.

20 Les membres de l'UIT sont encouragés à s'appuyer sur l'assistance fournie aux pays en matière de transformation numérique, qui stimule la croissance durable de l'économie numérique et encourage les progrès dans la mise en oeuvre des grandes orientations du SMSI et dans la réalisation des ODD.

21 Les membres de l'UIT sont invités à soumettre des contributions au Groupe consultatif pour le développement des télécommunications et aux commissions d'études concernées de l'UIT-D, s'il y a lieu, et à contribuer aux travaux du GTC-SMSI sur la mise en oeuvre des résultats du SMSI, dans le cadre du mandat de l'UIT, compte tenu du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

**ANNEXE 1**

**Contribution de l'UIT-D au Plan stratégique de l'UIT pour la période 2020-2023:
objectifs, résultats, ODD et grandes orientations du SMSI**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Objectifs | D.1 Coordination: Promouvoir la coopération et la conclusion d'accords à l'échelle internationale concernant les questions de développement des télécommunications/TIC | D.2 Infrastructure moderne et sûre pour les télécommunications/TIC: Promouvoir le développement d'infrastructures et de services, et notamment instaurer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des télécommunications/TIC | D.3 Environnement favorable: Promouvoir la mise en place d'un environnement politique et réglementaire favorable au développement durable des télécommunications/TIC | D.4 Société numérique inclusive: Promouvoir le développement et l'utilisation des télécommunications/TIC et d'applications pour donner aux individus et aux sociétés des moyens d'agir en faveur du développement durable |
| Résultats | **D.1-1**: Examen plus approfondi et meilleure adhésion au projet de contribution de l'UIT-D au projet de plan stratégique de l'UIT, à la Déclaration de la CMDT et au plan d'action de la CMDT.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1-2**: Evaluation de la mise en oeuvre du Plan d'action de la CMDT et du plan d'action du SMSI.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1-3**: Renforcement de l'échange de connaissances, du dialogue et des partenariats entre les membres de l'UIT concernant les questions de télécommunication/TIC. Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 10, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1-4**: Renforcement du processus et de la mise en oeuvre de projets de développement et d'initiatives régionales dans le domaine des télécommunications/TIC.Contribue à la réalisation des objectifs 1 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11**D.1.5**: Faciliter la conclusion d'accords de coopération concernant des programmes de développement des télécommunications/TIC entre les Etats Membres, ainsi qu'entre les Etats Membres et d'autres parties prenantes de l'écosystème des TIC, sur la base des demandes formulées par les Etats Membres concernés de l'UIT.Contribue à la réalisation des objectifs 1 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 et C11 | **D.2-1**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de fournir des infrastructures et des services de télécommunication/TIC robustes.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C9 et C11**D.2-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'échanger efficacement des informations, de trouver des solutions et de lutter contre les menaces en matière de cybersécurité ainsi que d'élaborer et de mettre en oeuvre des stratégies et des capacités au niveau national, y compris par le biais du renforcement des capacités, en encourageant la coopération aux niveaux national, régional et international en vue d'une participation accrue entre les Etats Membres et les acteurs concernés.Contribue à la réalisation des objectifs 4, 9, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO-SMSI C5**D.2-3**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'utiliser les télécommunications/TIC pour l'atténuation et la gestion des risques de catastrophe, pour garantir la disponibilité des télécommunications d'urgence et appuyer la coopération dans ce domaine.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 5, 11 et 13 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C2 et C7 | **D.3-1**: Renforcement de la capacité des Etats Membres d'améliorer leurs cadres politiques, juridiques et réglementaires favorables au développement des télécommunications/TIC.Contribue à la réalisation des objectifs 2, 4, 5, 8, 9, 10, 11, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO-SMSI C6**D.3-2**: Renforcement de la capacité des Etats Membres de produire des statistiques sur les télécommunications/TIC de qualité et comparables à l'échelle internationale, qui tiennent compte de l'évolution et des tendances dans le secteur des télécommunications/TIC, à partir de normes et de méthodologies convenues.Contribue à la réalisation des objectifs 1 à 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1 à C11**D.3-3**: Renforcement des capacités humaines et institutionnelles des membres de l'UIT à exploiter pleinement le potentiel des télécommunications/TIC.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 6, 12, 13, 14, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO-SMSI C4**D.3-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'intégrer l'innovation dans le secteur des télécommunications/TIC dans leurs programmes nationaux de développement et d'élaborer des stratégies visant à promouvoir les initiatives en matière d'innovation, y compris dans le cadre de partenariats publics, privés ou public-privé.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 2, 3, 4, 5, 9, 12, 16 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO-SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7 et C11 | **D.4-1**: Amélioration de l'accès aux télécommunications/TIC et de leur utilisation dans les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID) et les pays en développement sans littoral (PDSL), ainsi que dans les pays dont l'économie est en transition.Contribue à la réalisation des objectifs 1, 3, 7, 8, 9, 11, 13 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO‑SMSI C2, C6 et C7**D.4-2**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'accélérer le développement économique et social en exploitant et en utilisant les nouvelles technologies et les services et applications des télécommunications/TIC.Contribue à la réalisation des objectifs 2, 3, 4, 6, 7 et 11 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO‑SMSI C7**D.4-3**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT d'élaborer des stratégies, des politiques et des pratiques favorisant l'inclusion numérique, en particulier pour l'autonomisation des femmes et des jeunes filles, des personnes handicapées et des autres personnes ayant des besoins particuliers.Contribue à la réalisation des objectifs 4, 5, 8, 10 et 17 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre des GO‑SMSI C1, C2, C3, C4, C5, C6, C7, C8 et C9**D.4-4**: Renforcement de la capacité des membres de l'UIT de concevoir des stratégies et des solutions en matière de télécommunications/TIC relatives à l'adaptation aux effets des changements climatiques et à l'atténuation de ces effets ainsi qu'à l'utilisation d'énergies vertes/renouvelables. Contribue à la réalisation des objectifs 3, 5, 11, 12 et 13 des ODDContribue à la coordination de la mise en oeuvre de la GO‑SMSI C7 |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. La version actualisée des feuilles de route sur les grandes orientations C2, C5 et C6 du SMSI sont disponibles à l'adresse suivante: <http://www.itu.int/itu-net/wsis>. [↑](#footnote-ref-1)